



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 06 FEVRIER 2023

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie – RUCH Yannick - LENHARDT Olivier - LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - PFISTER Monique - SCHILL Fabien - SEIBERT Sandra - WARTH Céline - KLOPFENSTEIN Martine - SCHEER Cédric

Absente excusée : PFISTER Monique, procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 07 novembre 2022
- 3- Rapport Annuel du SIVOM - année 2021
- 4- Demandes de subvention
- 5- Périscolaire / scolaire
- 6- Taux de la fiscalité directe locale
- 7- Urbanisme
- 8- Discussions budgétaires 2023
- 9- Divers

M. le Maire ouvre la séance et propose de rajouter un point supplémentaire, modifiant l'ordre du jour :
point 3 – Compte-rendu des délégations

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Caroline LEONHART est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 NOVEMBRE 2022

Le compte-rendu de la séance du 07 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée :

- de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir la vente du bien de M. BOZINOSKI Gocé et de Mme GORZYNSKI Doriane à M. ROUSSEAUX Julien et Mme WERGUET Thiphanie ;
- de l'acceptation d'un don du Club du 3^{ème} Age à hauteur de 600 €.

4. RAPPORT ANNUEL DU SIVOM - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **d'APPROUVER** le rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2021.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS

5.1 : *Demande de subvention du collège Suzanne Laliqie Haviland à Wingen sur Moder*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € aux élèves de la commune de Wimmenau, scolarisés en classes de 5^{ème} et de 4^{ème} au collège Suzanne Laliqie Haviland de Wingen sur Moder durant l'année scolaire 2022/2023, pour leur voyage à but éducatif dans le cadre du projet d'établissement.

5.2 : *Demande de subvention du collège de l'Eichel à Diemeringen*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € aux élèves de la commune de Wimmenau, scolarisés au collège de l'Eichel à Diemeringen durant l'année scolaire 2022/2023, pour leur voyage culturel.

5.3 : *Demande de subvention de l'Association El Shadow Arabians*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2023 une subvention à hauteur de 300 € à l'Association El Shadow Arabians présidée par M. OSSWALD Jean-Louis ;

5.4 : *Subvention pour l'Association « Une rose un espoir »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2023 une subvention à hauteur de 100 € à l'Association « Une rose un espoir ».

5.5 : *Subvention pour le Club Vosgien de Wingen sur Moder*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2023 une subvention à hauteur de 100 € au Club Vosgien de Wingen sur Moder.

M. le Maire évoque le projet de mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain de football. Des précisions seront apportées ultérieurement sur le mode de financement et les subventions.

6. PERISCOLAIRE / SCOLAIRE

Le Maire expose qu'avant la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Hanau et celle de la Petite Pierre, la compétence « périscolaire » était exercée de manière différenciée sur les deux territoires :

- l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Hanau s'était vue transférer, par ses communes membres, cette compétence dès 2002 et en avait délégué, par délégations de service public (DSP) successives, l'exercice à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin ;
- la compétence était restée communale dans l'ancienne Communauté de Communes de La Petite Pierre.

Il rappelle qu'il a été décidé d'harmoniser au 1er janvier 2019 les compétences communautaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP). Aussi, les communes ont-elles décidé de transférer à la CCHLPP la compétence suivante en matière périscolaire : « étude, réalisation et gestion d'équipements et de service d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire ». Sont d'intérêt communautaire les équipements et services agréés par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

La priorité de la CCHLPP est aujourd'hui de proposer, en la matière, la même qualité de service à chaque habitant de l'intercommunalité, quelle que soit sa commune de résidence.

Wimmenau apparaît comme un lieu d'accueil périscolaire central et pertinent pour plusieurs raisons :

- La Commune a développé un accueil périscolaire à échelle supracommunale, mettant à disposition des locaux ;
- La commune dispose d'un terrain situé à côté de la salle polyvalente et de la médiathèque, avec un parking, et classé en zone UE ;
- L'accès des bus et la dépose des enfants scolarisés ne posent pas de difficulté particulière.

La CCHLPP souhaite qu'à terme, la carte scolaire recoupe la carte périscolaire afin de rationaliser les déplacements des enfants et de minimiser les coûts.

La CCHLPP souhaite connaître les intentions des élus potentiellement concernés par ce projet pour pouvoir le dimensionner le plus précisément possible et lui permettre de répondre aux besoins des habitants.

Le Maire propose de donner une suite favorable à ce projet :

- De création à WIMMENAU, par la CCHLPP, d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires à destination des enfants des communes de Wimmenau, Lichtenberg et Reipertswiller ;
- D'aménagement à moyen terme, par les communes intéressées, d'une école intercommunale attenante à ce périscolaire.

6.1 Partie PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner un avis favorable au principe de création à WIMMENAU, par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires à destination des enfants de la commune de Wimmenau.

6.2 Partie SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ De donner un avis favorable au principe de création à WIMMENAU d'une école supracommunale, regroupant notamment les élèves de la commune de WIMMENAU, attenante au lieu d'accueil périscolaire et extrascolaire, celui-ci relevant de la compétence intercommunale de la CCHLPP ;
- ✚ De lancer une réflexion visant à créer un Syndicat à Vocation Unique dont l'objet sera la gestion des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants de l'enseignement élémentaire et maternel public organisé en Regroupement Pédagogique Intercommunal, notamment par la construction d'une école supracommunale à WIMMENAU.

7. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. URBANISME

M. le Maire fait un retour sur la réunion qui a eu lieu le 1^{er} février dernier entre la commission « voirie, travaux, bâtiments » et M. David ULBRICH, Chargé de mission Habitat – PLUi auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP).

Dans le cadre des modifications du PLUi envisagées en 2023, certaines communes nécessitent un travail plus important des plans de règlement du PLUi, dont Wimmenau, et notamment pour les secteurs suivants:

- *rue des jardins* :

L'éventuel prolongement du chemin rural est à discuter avec les habitants concernés.

- *lotissement Rebberg* :

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) demande aux territoires, communes, départements et régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, et de ramener le rythme à 0 d'ici 2050.

Au vu de cette loi, une action de construction devra être démarrée dans la zone 1AU (à urbaniser) d'ici 2026 (rue de la forêt).

- *parcelles en zone 2AU (à urbaniser) rue des rochers*

A l'heure actuelle, l'avenir des parcelles pour lesquelles la commune a fait usage de son droit de préemption dépend du jugement qui sera rendu par le Tribunal Administratif.

9. DISCUSSIONS BUDGETAIRES 2023

Différentes problématiques ont été évoquées :

- augmentation de l'attribution de compensation (montant versé annuellement à la Communauté de commune Hanau-La Petite Pierre) ;
- attribution d'une subvention suite aux travaux sur la RD919 – rond-point à l'entrée du village et parvis de l'église ;
- prêt relais relatif à l'aménagement devant l'église.

Plus de précisions seront apportées dès lors que le bilan définitif 2022 sera connu.

10. DIVERS

- La commande groupée de fuel qui avait atteint 58.000 litres a été livrée courant janvier. La prochaine opération se fera au mois de juillet 2023 ;
- Le nettoyage de printemps est prévu le samedi 15 avril 2023. Rendez-vous à 9h00 à la salle polyvalente ;
- Une solution pour remédier à l'absence de boulangerie est toujours à l'étude.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, written in a cursive style, positioned below the text 'Le Secrétaire de séance'.

Lu et approuvé
Les conseillers :